

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°86-2023-058

PUBLIÉ LE 3 AVRIL 2023

Sommaire

ARS NOUVELLE AQUITAINE DELEGATION DEPARTEMENTALE DE LA VIENNE /

86-2023-03-30-00009 - ARRETE N° 2023/ARS/DD86-PSPSE/11 en date du 30 mars 2023 modifiant l'arrêté N°2011/ARS:VSEM/003 du 11 mars 2011 portant sur l'autorisation d'exploiter la ressource thermale de La Roche Posay (Vienne) (2 pages)

Page 3

PREFECTURE de la VIENNE / DCPAT

86-2023-03-30-00010 - Arrêté n°2023-SG-DCPPAT-003 portant composition du conseil médical en formation plénière des agents relevant de la fonction publique territoriale de la Vienne (8 pages)

Page 6

ARS NOUVELLE AQUITAINE DELEGATION
DEPARTEMENTALE DE LA VIENNE

86-2023-03-30-00009

ARRETE N° 2023/ARS/DD86-PSPSE/11 en date du
30 mars 2023 modifiant l'arrêté
N°2011/ARS:VSEM/003 du 11 mars 2011 portant
sur l'autorisation d'exploiter la ressource
thermale de La Roche Posay (Vienne)



**PRÉFET
DE LA VIENNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Agence Régionale de Santé
Nouvelle-Aquitaine
Délégation départementale de la Vienne**

Pôle santé environnement

ARRÊTÉ N° 2023/ARS/DD86-PSPSE/11

en date du **30 MARS 2023**

Modifiant l'arrêté N° 2011/ARS/VSEM/003 du 11 mars 2011 portant sur l'autorisation d'exploiter la ressource thermale de La Roche Posay (Vienne)

LE PREFET DE LA VIENNE

VU l'article 1^{er} de l'ordonnance royale du 18 juin 1823 portant règlement sur la police des eaux minérales ;

VU les articles L1322-1 et L1322-2, R1322-5 à R1322-44-8 du Code de la Santé Publique concernant les eaux minérales ;

VU le décret du 28 janvier 1860 modifié portant règlement d'administration publique sur la surveillance des sources et des établissements d'eaux minérales naturelles ;

VU le décret n° 57-404 du 28 mars 1957 modifié portant règlement d'administration publique sur la police et la surveillance des eaux minérales ;

VU le décret n° 2007-49 du 11 janvier 2007 relatif à la sécurité sanitaire des eaux destinées à la consommation humaine ;

VU l'arrêté ministériel du 7 novembre 1996 accordant l'autorisation d'exploiter à l'émergence l'eau minérale naturelle des sources "Mélusine", "Connétable", "Radegonde", "Fath" et "Solarium" situées à La Roche-Posay (Vienne) ;

VU l'arrêté ministériel du 3 avril 2000 accordant à la Société Hydrominérale de La Roche-Posay, l'autorisation de livrer et d'administrer au public, en tant qu'eau minérale naturelle, à l'émergence et après transport à distance, l'eau des captages "Golf", "Lucine", "Pingault", après transport à distance, l'eau des captages "Connétable", "Fath", "Mélusine", "Radegonde" et "Solarium", après mélange sous le nom de "Mélange Renoir" et après transport à distance du mélange, l'eau des captages "Connétable", "Fath", "Lucine", "Mélusine" et "Radegonde", après mélange sous le nom de "Mélange Kerlouet" et après transport à distance, l'eau des captages "Golf", "Pingault" et "Solarium" et du "Mélange Renoir" situés sur la commune de La Roche-Posay (Vienne) ;

VU l'arrêté préfectoral 2011/ARS/VSEM/003 du 11 mars 2011 accordant à la Société Hydrominérale de La Roche-Posay (SHRP) appartenant aux laboratoires pharmaceutiques de La Roche-Posay, l'autorisation d'exploiter à l'émergence l'eau minérale naturelle de la source « BOITE » située sur le territoire de la commune de La Roche-Posay (Vienne) ;

VU la demande présentée le 31 janvier 2023 par la Compagnie Thermale Hôtelière et Financière ;

CONSIDERANT que les conditions d'exploitation des captages thermaux et d'utilisation de l'eau thermale ne sont pas modifiées ;

CONSIDERANT que le code de la santé publique ne prévoit pas d'instaurer une limite de la durée de l'autorisation d'exploitation de la ressource thermale ;

SUR proposition de monsieur le directeur général de l'Agence Régionale de Santé Nouvelle-Aquitaine ;

A R R E T E

Article 1^{er} :

L'article 1^{er} de l'arrêté N° 2011/ARS/VSEM/003 du 11 mars 2011 est remplacé par le texte suivant :

« La Compagnie Thermale Hôtelière et Financière (CTHF) est autorisée à livrer et administrer au public, en tant qu'eau minérale naturelle, l'eau du captage de "Boîte", situé sur la commune de La Roche-Posay (Vienne).

La localisation du forage de "Boîte" selon les points de coordonnées Lambert (zone II) et l'altitude NGF sont les suivantes :

X = 483,22 km Y = 2198,53 km Z EPD = +87,41 m RNG sur la tête du tube

La Compagnie Thermale Hôtelière et Financière est également autorisée à livrer et administrer au public l'eau minérale naturelle des captages listés à l'article 4 de l'arrêté N°2011/ARS/VSEM/003 du 11 mars 2011»

Cette modification prend effet à compter du 3 mai 2023. »

Article 2 :

Le présent arrêté sera déposé dans la mairie de La Roche-Posay et sera affiché pendant deux mois minimum afin d'être consultable par les tiers.

Un procès-verbal témoignant de l'accomplissement de cette formalité sera dressé par les soins du maire de La Roche-Posay et retourné à l'Agence Régionale de la Santé Poitou-Charentes – Unité territoriale de la Vienne – 4 rue Micheline Ostermeyer BP 20570 - 86021 Poitiers Cedex.

L'arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Vienne.

Article 3 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours administratif, soit gracieux auprès de Monsieur le Préfet de la Vienne, soit hiérarchique auprès du Ministre de la Santé (Direction Générale de la Santé - 14, avenue Duquesne 75350 Paris 07SP).

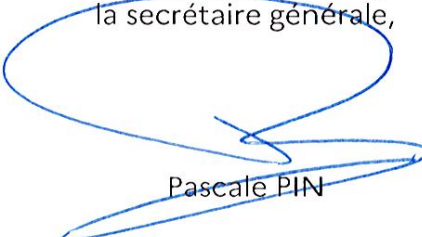
Un recours contentieux peut également être déposé auprès du Président du Tribunal Administratif (15 rue de Blossac – 86000 Poitiers) dans un délai de deux mois à compter de la notification, ou dans un délai de deux mois à partir de la réponse écrite ou implicite de l'administration si un recours administratif a été déposé.

La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Article 4 :

La secrétaire générale de la préfecture de la Vienne, le maire de La Roche Posay, le directeur départemental des territoires de la Vienne, le directeur général de l'agence régionale de santé Nouvelle-Aquitaine, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui est publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Vienne.

Pour le préfet et par délégation,
la secrétaire générale,



Pascale PIN

PREFECTURE de la VIENNE

86-2023-03-30-00010

Arrêté n°2023-SG-DCPPAT-003 portant
composition du conseil médical en formation
plénière des agents relevant de la fonction
publique territoriale de la Vienne

Arrêté n°2023 – SG – DCPAT – 003

du 30 mars 2023

**portant composition du conseil médical en formation plénière des agents relevant de la
fonction publique territoriale de la Vienne**

Le préfet de la Vienne,

Vu le Code général de la fonction publique,

Vu la loi n° 2012-347 du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique ;

Vu le décret n° 87-602 du 30 juillet 1987 pris pour l'application de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif à l'organisation des comités médicaux, aux conditions d'aptitude physique et au régime des congés de maladie des fonctionnaires territoriaux ;

Vu le décret n° 2022-350 du 11 mars 2022 relatif aux conseils médicaux dans la fonction publique territoriale ;

Vu l'arrêté du 4 août 2004 relatif aux commissions départementales de réforme des agents de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière ;

Vu l'arrêté n°2022/DDETS/CM/004 en date du 24 juin 2022 portant composition du conseil médical départemental de la Vienne ;

Vu les élections professionnelles de décembre 2022 et vu les listes transmises par chaque collectivité ;

ARRÊTE

Article 1 : La composition du conseil médical en formation plénière pour les agents de la fonction publique territoriale est fixée comme suit.

Article 2 : Dans les deux mois de sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Vienne, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Poitiers (15, rue de Blossac - CS 80541 - 86020 POITIERS Cedex).

Article 3 : La secrétaire générale de la préfecture de la Vienne et la directrice du centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Vienne sont chargées, chacune en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Vienne.

Poitiers, le

Pour le Préfet de la Vienne et par délégation,

La secrétaire générale,


Pascale PIN

**ANNEXE de l'arrêté n°2023 – SG – DCPAT – 003 du 30 mars 2023
portant composition du conseil médical en formation plénière des agents relevant de la
fonction publique territoriale de la Vienne**

A. Praticiens de médecine générale et médecins spécialistes, membres du comité médical :

1° Membres Titulaires :

- Docteur GUENET Philippe, généraliste agréé - 18 bis rue de la Cathédrale à Poitiers (**président**)
- Docteur BERTET Régis, généraliste agréé - 19 avenue Jacques Cœur à Poitiers
- Docteur ROQUET Dominique, généraliste agréé - à Mignaloux Beauvoir

2° Membres Suppléants :

- Docteur FERRANDIS Jérôme, cardiologue agréé - Polyclinique de Poitiers - 1, rue de la Providence à Poitiers
- Docteur BAUWENS Marc, néphrologue agréé - CHU - 2 rue de la Milétrie à Poitiers
- Docteur PERON Sylvie, psychiatre agréée - C.E.C.A.T- 17 allée de la Providence à Poitiers
- Docteur TOURANI Jean-Marc, oncologue agréé - CHU - 2, rue de la Milétrie à Poitiers
- Docteur BELMOUAZ Mohamed, néphrologue agréé - CHU – 2 rue de la Milétrie à Poitiers
- Docteur FALCON Alain, psychiatre agréé - 68 bis route de Ligugé à Saint-Benoît
- Docteur DAVIGNON Guillaume, psychiatre agréé - 7 allée Martin Luther King à Poitiers

B. Représentants de l'administration et représentants du personnel :

Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS)	
Titulaires	Suppléants
Représentants de l'organe délibérant du SDIS	
- M. Benoît COQUELET - Mme Pascale MOREAU	- Mme Séverine SAINT-PÉ - Mme Véronique WUYTS LEPAREUX
Représentants du personnel par catégorie en groupe hiérarchique	
Catégorie A	
- Capitaine Olivier BRICOUT - Infirmier hors classe Christophe STEPHANT	- Commandant Agnès HUBERT - Capitaine Matéo SOUCHAUD
Catégorie B	
- Lieutenant hors classe Olivier DAUMAS - Lieutenant hors classe Thibault ROGER	- Lieutenant 2ème classe Martial VANNIER - Lieutenant 1ère classe Baptiste DUPUY
Catégorie C	
- Sergent-chef Benjamin GUIHARD - Caporal-chef Davy BONNEAU	- Sergent-chef Delphine RENAUD - Caporal-chef Damien MARCHAND

Conseil Départemental	
Titulaires	Suppléants
Représentants de la collectivité	
<ul style="list-style-type: none"> - Mme Marie-Renée DESROSES, vice-présidente du Conseil Départemental - M Gérard PEROCHON, conseiller départemental 	<ul style="list-style-type: none"> - Mme Joëlle PELTIER, vice-présidente déléguée - Mme Brigitte ABAUX, conseillère départementale - M. Alain JOYEUX, conseiller départemental - M. François BOCK, conseiller départemental
Représentants du personnel par catégorie en groupes hiérarchiques	
Catégorie A	
<ul style="list-style-type: none"> - Mme Cécile MOTHE - Mme Béatrice MOUSSION 	<ul style="list-style-type: none"> - Mme Clémence ASENSIO - Mme Héloïse CADIOU - M. Vincent BLU - Mme Lucile ELINEAU
Catégorie B	
<ul style="list-style-type: none"> - Mme Lydie MARTINEAU - Mme Edith NOIRAULT 	<ul style="list-style-type: none"> - Mme Alexandra FIQUET - Mme Damienne BOILEAU - Mme Laurence ROBINIER - Mme Stéphanie GABILLAT
Catégorie C	
<ul style="list-style-type: none"> - M Jean-Paul MORICHEAU - M. Jérémy AUBINEAU 	<ul style="list-style-type: none"> - M. Julien SALLAFRANQUE - M. Marc DESCELLAS - M. Sébastien ALAMICHEL - M. Wilfried SAUMONNEAU

Région Nouvelle Aquitaine	
Titulaires	Suppléants
Représentants de la collectivité	
- M. Benoît TIRANT, conseiller régional	- M. Yves TROUSSELLE, conseiller régional - Mme Karine DESROSES, vice-présidente
- Mme Laurence VALLOIS-ROUET, conseillère régionale	- M. Eric SOULAT, conseiller régional - Mme Reine-Marie WASZAK, conseillère régionale
Représentants du personnel par catégorie	
Catégorie A	
- M. Thierry COUTAND	- Mme Sara COUTURIER SAUROIS - Mme Stéphanie FREDON
- Mme Françoise PRIOU	- Mme Fabienne MANGUY - Mme Elise GEAY
Catégorie B	
- Mme Caroline VIGIER	- M. Daniel BEAUDET - Mme Hélène MOUTY
- M. Cyrille GRANIER	- Mme Béatrice HOLGADO - M. Laurent POUPIN
Catégorie C	
- M. Patrice DUMESNIL	- M. Bernard MORETTI - M. Jean-François ROUSSILLE
- M. Jean-Bernard TERRIOT	

Communauté d'Agglomération de Grand Châtelleraut/Ville et CCAS de Châtelleraut	
Titulaires	Suppléants
Représentants de la collectivité	
- Mme Béatrice ROUSSENQUE	- M. Dominique CHAINE - M. Jean-Claude GAILLARD

- M. Jean-Paul BARBOT	- Mme Françoise BRAUD - M. Dominique CROCHARD
Représentants du personnel par catégorie	
Catégorie A	
- M. Dominique PICARD	- Mme Solène PEREDA - M. Alexandre HERVIANT
- M. Frédérick LANGLAIS	- Mme Valérie BLAUD-MORILLON - M. Steve GUEDON
Catégorie B	
- Mme Sylvie CROCHU	- M. Samuel PERRIN - Mme Florence CHAPELET
- M. Michel AUDOUARD	- Mme Sylvie CAILLAUD - M. PICHON Michel
Catégorie C	
- M. Fernando DOMINGO	- Mme Florence CARNEIRO DA SILVA - Mme Nassera BOUHASSOUN

Collectivités affiliées au Centre de Gestion	
Titulaires	Suppléants
Représentants du conseil d'administration	
- M. Jean-Luc MADEJ, maire de LUSSAC-LES-CHATEAUX	- M. Gérard PEROCHON, maire de SENILLÉ-SAINT-SAUVEUR - M. Remy MARCHADIER, maire des ROCHES PRÉMARIE-ANDILLÉ
- Mme Josette COLAS, maire de SAINT-GAUDENT	- Mme Gisèle JEAN, maire de QUEAUX - Mme Lydie NOIRAUT, maire de JOUSSÉ
Représentants du personnel par catégorie	
Catégorie A	
- M. Pascal GUERET	- M. Cédric DULAC - Mme Chantal VACHON

- Mme Charlotte SINGSOUS	- M. Laurent ANTHOINE - Mme Christel CHANTELARD
Catégorie B	
- Mme Véronique DUBOIS - Mme Magali MALVAUD	- Mme Valérie JOCLOT - Mme Sylviane GUERIN - Mme Valérie FRAUDEAU - M. Thomas GORDON MARTINS
Catégorie C	
- Mme Elisabeth CARNEIRO - M. David REYNAUD	- M. Pierre LEFORT - Mme Virginie DAULT - M. Jean-Philippe MARAND - Mme Laurence MENANTEAU

Grand Poitiers Communauté Urbaine / Ville de Poitiers et CCAS de Poitiers

Titulaires	Suppléants
Représentants de la collectivité	
- M. Stéphane ALLOUCH, Adjoint à la Mairie et Vice-Président de Grand Poitiers - M. Claude EIDELSTEIN, Vice-Président de Grand Poitiers	- M. Robert ROCHAUD, Adjoint à la Maire et Vice-Président - Mme Dany COINEAU, Vice-présidente - Mme Coralie BREUILLE-JEAN, Adjointe à la Maire, Vice-Présidente du CCAS et conseillère communautaire - Mme Agnès DIONE Adjointe à la Maire, CCAS
Représentants du personnel par catégorie	
Catégorie A	
- Mme Dorine FEROU - Mme Nathalie DUPUY	- Mme Cécile Le BOURDONNEC - Mme Nathalie NERON - M. Catherine BRUNET - M. Bernard DELAUNAY

Catégorie B

- M. Patrice FERRANT

- Mme Peggy BOBINEAU

- M. Mathieu BELLIARD

- M. Valérie HULIN

- M. Éric MANCINI

- M. Stéphane RENAUDON

Catégorie C

- Mme Nathalie FAZILLEAU

- Mme Florence de GELIBERT

- M. Jimmy BOISSINOT

- Mme Lydia COINTEPAS

- Mme Christelle RICOMET

- Mme Marie RENAUDON

